

République Française

Département du Nord

# COMMUNE DE HOYMILLE

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 28/01/2016

Date d'affichage : 28/01/2016

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 23

Ont donné pouvoir : Madeleine SLEDZ a donné pouvoir à Daniel THAMIRY  
Anne-Marie DEDRYVER a donné pouvoir à Christine CAMUS  
Olivier MEENS a donné pouvoir à Matthieu BECUWE  
Jean-Pierre LEFEBVRE a donné pouvoir à Audrey WATELLIER

### Séance du 4 Février 2016

L'an deux mille seize, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel THAMIRY, Maire.

**Présents** : Patrick LESCORNEZ, Christine CAMUS, Patrick PIERRU, Carole ABI AAD, Christian DEJONGHE, Adjoint, Jean-Pierre SZELONG, Stéphanie HAUDIQUET, Didier HAUSSIN, Conseillers délégués, Valérie ROBERT, Catherine GEERAERT, David SCHORPION, Anne LECOEUICHE, Nathalie SMAGGHE, Anne VIEREN, Franck FIGOUREUX, Stéphane DEVOS, Audrey WATELLIER, Matthieu BECUWE, conseillers municipaux.

Madame Christine CAMUS est nommée secrétaire de séance.

#### **Ordre du Jour :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2015
- Procédure de révision du Plan local d'urbanisme : demande de poursuite de la procédure à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre
- Droit de préemption urbain : acceptation de la délégation par la CCHF à l'exception des zones d'activités économiques
- Modification du tableau des effectifs
- Tarifs des concessions au cimetière
- Questions diverses

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour l'ajout de deux sujets à l'ordre du jour :

- Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

- Espace Saint Gérard : avenants

Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ces sujets à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

### **Décisions prises par le Maire, par délégation du Conseil municipal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 04/08/2014 du conseil municipal en date du 9 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

→ Signature du marché de travaux d'extension de l'éclairage public au stade, route de warhem, et au passage de la gendarmerie au profit de la société CITEOS  
Montant : 21 002,16 € TTC

→ Signature des contrats d'assurances des biens et responsabilités

- Assurance des biens communaux : GAN Assurances
- Montant : 6598,58 € / an

- Responsabilité civile : GAN Assurances
- Montant : 1263,31 € /an

- Assurance des véhicules : SMACL
- Montant : 4036,58 € /an

Durées : 3 ans

→ Acquisition d'un tracteur assorti d'une reprise du tracteur FENDT chez Agro Services

Montant de l'achat : 50 868 € TTC

Montant de la reprise : 6 600 €

→ Signature d'un contrat fourniture des produits d'entretien avec la société SOCOLDIS

Montant : 3845,22 € TTC /an

Durée : 3 ans

→ Signature des marchés de travaux pour la réalisation d'un préau à l'école Maurice Schuman

Lot 1 : Gros œuvre – VRD : Entreprise Mollet

- Montant : 22 612,04 € TTC

Lot 2 : Métallerie : Entreprise SOTEM

- Montant : 202 800 € TTC

Lot 3 : Menuiseries : Entreprise France Verre

- Montant : 14 270,78 € TTC

Avenant au lot N°1 : 4522,40 € TTC

→ Signature d'un contrat d'assurance Dommages ouvrage et Tous risques chantier pour le préau de l'école Maurice Schuman avec le Cabinet PILLIOT

- Dommages ouvrage : 3515,25 €
- TRC : 1640,45 €

→ Acquisition et contrat d'entretien de photocopieurs pour la mairie et les écoles maternelles et primaires avec la société RICOH

- Matériel : 14 049,56 € TTC
- Maintenance/entretien : 1748,94 € TTC / an

→ Signature du marché de travaux de réfection de la salle Thirionet avec la société Polytan

Montant : 41 875,20 € TTC

Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain de football synthétique avec le cabinet OSMOSE

Montant : 18 298,08 € TTC

→ Signature d'un marché de travaux pour la fourniture et la pose de matériel d'éclairage public sur candélabres existants avec la société SET TERTIAIRE

Montant : 21 788,56 € TTC

→ Signature d'un contrat de fourniture de gaz dans le cadre du groupement de commandes avec le SIECF, avec la société Total Energie Gaz

Durée : 4 ans

Montant : 19 680,79 € HT

→ Signature d'un contrat de mission SPS pour la réhabilitation de l'Espace Saint Gérard avec Fabrice Guignard

Prix : 1161 € TTC

→ Signature d'un contrat de mission de contrôle technique pour la réhabilitation de l'Espace Saint Gérard avec le bureau Veritas

Montant : 2280 € TTC

→ Signature d'un contrat de sondage de sol pour la réhabilitation de l'Espace Saint Gérard et la réalisation d'un terrain de football synthétique, avec Fondasol

Montant : 3900 € TTC

→ Pose de détecteurs incendie sous charpente à la salle du Reuze, avec la société DW Elec  
Montant : 6456 € TTC

→ Achat d'abris de touche pour le terrain de football route de Warhem avec Decathlon Pro  
Montant : 914 € TTC

→ Acquisition d'illuminations de fin d'année pour la mairie à la société Decolum  
Montant : 2611,92 € TTC

→ Remplacement des menuiseries de la poste avec la société Alu Littoral  
Montant : 13 054.80 € TTC

→ Remplacement de la porte de l'atelier avec la société Nord Equipement  
Montant : 1791.60 € TTC

→ Installation de stores dans le bureau des adjoints avec la société BR STORES  
Montant : 862.34 € TTC

→ Remplacement de vitrages salle Thirionet avec la société France VERRE  
Montant : 1949.77 € TTC

→ Pose de deux columbariums de 6 cases chacun avec la marbrerie RINGOT  
Montant : 8896 € TTC

→ Acquisition d'un portique de limitation d'accès avec la société KROM Group  
Montant : 871.20 € TTC

→ Signature d'un contrat de mission SPS pour le terrain de football synthétique avec Fabrice Guignard  
Montant : 951.60 € TTC

→ Remplacement d'une bouche à incendie avec la Lyonnaise des Eaux  
Montant : 2655.59 € TTC

→ Signature d'un contrat de vérification et d'entretien des installations de chauffage avec la société SAVELYS  
Montant : 3687.30 € TTC/an

→ Signature d'un contrat d'assurances Tous risques chantier et Dommages-Ouvrage avec le cabinet d'assurances PILLIOT  
Montant : 8156.05 € TTC

→ Signature d'un contrat d'études pour la procédure de révision du Plan local d'Urbanisme avec le cabinet Urbycom  
Montant : 28440 € TTC

→ Pose de 10 caveaux avec l'entreprise NAVE  
Montant : 9919.20 € TTC

→ Remplacement de la chaudière au Mille Club avec l'entreprise ATTELEYN

Montant : 9183.32 € TTC

Acquisition d'un jeu pour enfants pour la coulée verte avec la société Adequat  
Montant : 1462.98 € TTC

**N°02/01/2016**

**REVISION DU PLU : DEMANDE D'AUTORISATION DE LA POURSUITE  
DE LA PROCEDURE A LA CCHF**

Suite aux délibérations des communes majoritairement favorables, et l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2015, la prise de compétence PLUI a été transférée à cette même date à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre. A partir de cette date, seule la CCHF est compétente en matière de documents d'urbanisme sur les 40 communes qui la composent. Par délibération du 30 septembre 2015, le conseil municipal a délibéré et mis en révision le Plan local d'urbanisme.

En conséquence, le conseil est amené à solliciter l'autorisation du conseil communautaire, sur la poursuite de cette procédure, et le partenariat avec le cabinet Urbycom.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Sollicite l'autorisation de poursuivre la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune auprès de la CCHF.
- charge Monsieur le Maire de formuler cette demande

**N°02/02/2016**

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DROIT DE PREEMPTION ZONES  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

Par arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2015, la communauté de communes des Hauts de Flandre s'est vue transférer la compétence « Documents d'urbanisme » aux fins de prescrire un Plan local d'urbanisme intercommunal.

S'agissant du droit de préemption urbain, l'article L211-2 alinéa 2 du code de l'urbanisme prévoit que la compétence d'une communauté de communes en matière de plan local d'urbanisme, documents en tenant lieu, et carte communale, emporte sa compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain.

Or, l'article L213-3 du code de l'urbanisme prévoit que le titulaire du droit de préemption urbain peut déléguer son droit à une collectivité locale.

Par délibération n°15-156 du 15 décembre 2015, la CCHF a décidé de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain aux communes à l'exception des zones d'activités économiques qui relèvent de la compétence de la CCHF.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Accepte de se voir déléguer par la CCHF le droit de préemption urbain dans les zones concernées, à l'exception des zones d'activités économiques qui relèvent de la compétence CCHF pour lesquelles elle conserve l'exercice du droit de préemption.

- Confirme la délégation au Maire relative au Droit de Prémption précisée au point 21 de la délibération du 9 avril 2014.

**N°02/03/2016**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 97-1,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 20 juin 2008, modifié par délibérations du 1<sup>er</sup> octobre 2009, 31 mars 2011, 4 juillet 2011, 26 mars 2012, du 13 décembre 2012, du 27 juin 2013, du 25 juin 2014, du 26 mars 2015, du 17 juin 2015, du 30 septembre 2015,  
Et du 7 décembre 2015,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs, afin de procéder à la suppression et la création d'un poste, pour les besoins du service,

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil,

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet
- la création d'un poste de rédacteur à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 :

Filière Administrative

Grade : Adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe

Ancien effectif :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet : 1
- Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe 16h/35 : 1

Nouvel effectif :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe 16h/35 : 1

Grade : Rédacteur

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif :

- Rédacteur à temps complet : 1

**N°02/04/2016**

**VENTE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE : REVISION DES TARIFS**

Monsieur le Maire communique au Conseil les offres de prix reçues des fournisseurs pour l'installation de nouveaux caveaux et columbariums par la commune au cimetière. Demande au conseil de se prononcer sur la révision des tarifs à appliquer selon le cas, qui pourraient être les suivants :

Concessions nues de 2,5 m2 :

- 30 ans : 120 €
- 50 ans : 200 €

Concessions nues de 1,25 m2 :

- 30 ans : 60 €
- 50 ans : 100 €

Concessions équipées d'un caveau :

- 30 ans : 120 € + 1050 € = 1170 €
- 50 ans : 200 € + 1050 € = 1250 €

Concessions équipées d'une cave urne :

- 30 ans : 60 € + 500 € = 560 €
- 50 ans : 100 € + 500 € = 600 €

Concessions au columbarium :

- 50 ans : 900 €

**N°02/05/2016**

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir les travaux occasionnés par la réhabilitation de l'espace Saint Gérard et la réalisation d'un terrain de football synthétique,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.
- Cet agent assurera ses fonctions pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330.

**N°02/06/2016**

**ESPACE SAINT GERARD : AVENANTS**

Monsieur le Maire, informe le Conseil des propositions d'avenants établis dans le cadre du déroulement des travaux de réhabilitation et d'extension de l'espace Saint Gérard. Il précise que les travaux prévus dans l'avenant au marché du lot n°3 résultent de la découverte lors du démontage de la toiture, de pièces de support défectueuses, dont le remplacement est indispensable, pour la solidité de la structure. Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 3 février 2016, propose les avenants suivants :

Lot 3 – Charpente : Entreprise ARTEIC

Montant du marché : 58 115.13 € HT

Montant de l'avenant : 10 751.29 € HT

Motif de l'avenant : plus-value en raison de sujétions techniques imprévisibles

Lot 2 - Carrelage : Entreprise CRL

Montant du marché : 27 377.88 € HT

Montant de l'avenant : 295.16 € HT

Motif de l'avenant : plus-value suite au choix des faïences murales des sanitaires

Lot 5 – Menuiseries extérieures : Société France VERRE

Montant du marché : 88 580,28 € HT

Montant de l'avenant : 3200.94 € HT

Motif de l'avenant : plus-value en raison des préconisations du bureau de contrôle

Sollicite l'avis du Conseil sur le sujet.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants précités

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par la CCHF afin de donner un avis de principe sur l'adhésion de la commune à la nouvelle amicale intercommunale du personnel, créée en 2016 pour l'ensemble des 40 communes. Précise qu'à ce jour, aucun élément concernant le fonctionnement de cette amicale, les actions proposées, ou encore les cotisations n'a pu être défini. Les membres du conseil municipal étant favorables, il est décidé qu'un accord de principe sera formulé à la CCHF, dans l'attente de la constitution du conseil d'administration et du bureau ainsi que la détermination des actions proposées et des participations demandées.

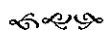
Il informe également qu'une étude financière et technique par la commission communication est actuellement en cours pour la mise en place d'un panneau d'affichage administratif numérique à la mairie.



Le résultat d'exécution de l'année 2015 est désormais connu, suite à l'arrêt des comptes avec la perception. Il est maintenu équivalent aux précédents exercices, mais il sera probablement en diminution à partir de 2016, en raison de la baisse de la dotation forfaitaire versée par l'état.



Patrick LESCORNEZ communique les décisions prises lors de la commission voirie communautaire, notamment le fonds de solidarité destiné aux petites communes, sur les travaux d'investissement et sur les travaux de fonctionnement. Le budget global voirie représentera 5 000 000 d'euros en investissement et 800 000 euros en fonctionnement. En ce qui concerne la commune, l'aménagement des abords de l'espace Saint Gérard est inscrit pour 2016. L'année prochaine, l'inscription prévue est la mise en sécurité (trottoirs et chicanes) route des neiges, à condition que l'enfouissement des réseaux puisse être réalisé avant, sachant que ceux-ci sont sous la maîtrise d'ouvrage du SIECF. La note de synthèse, ainsi que le diagnostic voirie sont tenus à la disposition des élus en mairie.



Stéphanie HAUDIQUET rappelle que les poids lourds continuent de circuler route des neiges (RD 203), endommagent la chaussée, et créent des croisements difficiles et dangereux en raison de la largeur insuffisante de la voie.

Monsieur le Maire propose de se mettre en relation avec l'organisme qui gère les systèmes de guidage « Tom Tom », afin de faire prendre en compte la limitation de tonnage.



Patrick PIERRU informe que la Directrice de l'école maternelle a sollicité le renouvellement du mobilier scolaire. Le matériel récupérable pourrait être utilisé à l'espace Saint Gérard.

Au niveau de l'école élémentaire, une demande d'installation d'un vidéo projecteur a été formulée. Il pourrait être proposé une solution numérique, en cours d'étude.

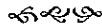


Carole ABI AAD remercie pour l'aménagement du chemin devant le parking de l'école et demande s'il est envisageable de faire de même pour aller jusqu'au parking PMR. Elle indique que si le conseil est d'accord sur le principe, la prochaine entreprise présentée dans l'Echo de Hoymille serait un artisan.

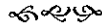
David SCHORPION répond sur la question du chemin, que c'est techniquement impossible en raison des normes PMR. Il demande pourquoi le marquage au sol n'a pas encore été réalisé sur le parking, et sollicite le passage des gendarmes aux heures de sortie des élèves.

Patrick LESCORNEZ se rendra sur place pour envisager une autre solution. Concernant le marquage, hormis les conditions climatiques défavorables en ce moment, il rappelle

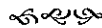
qu'il est bien prévu, et que l'entreprise titulaire du marché (passé par la CCHF) est basée à Marseille.



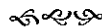
Monsieur le Maire indique qu'il formulera cette fois la demande de verbalisation par courrier auprès de la gendarmerie.



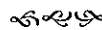
Matthieu BECUWE demande si l'achat de nouvelles illuminations de Noël est prévu pour les écarts.



Patrick LESCORNEZ indique que chaque année, un effort est fait sur un secteur. Les achats sont réalisés durant le premier semestre, afin de profiter de tarifs favorables, mais la fiabilité du matériel n'est pas toujours au rendez-vous, de nombreux problèmes ont été constatés cet hiver.



Nathalie SMAGGHE informe des réclamations de l'association de Tennis de Table, sur l'état de la salle le lendemain du bal de carnaval, sur le dysfonctionnement de la porte, et l'état du sol de la salle de basket. Par ailleurs, elle demande si le Maire peut intervenir dans les changements de personnel à la poste.

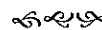


Patrick LESCORNEZ précise qu'une vérification de l'état du sol a été faite dès la fin du nettoyage, celui-ci ayant été protégé aux endroits critiques ne fait pas apparaître de dégradations.

La porte a été réparée depuis cette date.



Monsieur le Maire informe qu'il n'a aucune autorité sur la gestion du personnel de la poste, mais uniquement sur la question d'une fermeture éventuelle du bureau pour le transformer en agence postale.



Franck FIGOUREUX demande où en est la consultation pour le terrain synthétique, et si l'étude d'agrandissement du Dojo a avancé ; compte-tenu des informations qui circulent sur la baisse générale des subventions, et les fusions de communes.

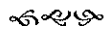
Monsieur le Maire indique que les plis sont en cours d'analyse par le cabinet OSMOSE. Quatre entreprises ont répondu sur le lot Terrain synthétique, et dix, sur le lot Eclairage. Lors du prochain conseil, suite à cette analyse, l'attribution des marchés sera décidée.

Concernant le DOJO, il fera partie des prochains projets d'investissement s'il s'avère réalisable financièrement. Pour clôturer la question de la fusion, il précise qu'elle n'est pas dans l'intérêt de la commune, et par conséquent, pas à l'ordre du jour.

Patrick LESCORNEZ indique qu'une demande de chiffrage pour une éventuelle extension du DOJO n'a pas abouti. Une autre demande sera formulée, afin de savoir s'il est plus judicieux d'agrandir, ou de construire à un autre emplacement.

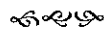
Franck FIGOUREUX demande si le responsable des services techniques peut être impliqué d'avantage dans les différentes réunions des commissions ; en effet, il est l'interlocuteur privilégié de terrain pour les élus et les entreprises, dans le cadre du suivi des chantiers.

Monsieur le Maire répond que sous réserve de l'accord de l'agent, il n'y voit pas d'inconvénient.



Stéphane DEVOS demande s'il est possible d'instaurer un « STOP » dans la rue du lotissement des « Colchiques 2 », à l'intersection avec la rue du Zyckelin.

Patrick LESCORNEZ indique que cette voie est privée, n'est pas terminée, et que, par conséquent, il n'est pas envisageable de réaliser un marquage au sol. Pour l'instant, c'est donc une priorité à droite pour les usagers de la rue du Zyckelin ; La question sera néanmoins soumise à l'aménageur, pour tenter de trouver une solution d'attente.



Audrey WATELLIER reprend les questions de Jean-Pierre LEFEBVRE : les riverains de la rue des moulins ont remarqué la reprise d'activité du SILO, le passage incessant de camions et le stockage d'engrais qui en résultent. Par ailleurs elle demande si le panneau « FONCIFRANCE » situé à l'entrée des « Colchiques 2 » peut être enlevé, et signale le problème de stationnement hors emplacement rue de l'église.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement l'activité du SILO a repris, l'essentiel de sa saison d'activité se déroule de mars à mai. Dans l'attente de l'obtention d'un permis de construire dans une autre commune, le malaxeur d'engrais est en fonction. Il souligne qu'un effort visible a été fait sur l'entretien de l'espace engazonné, suite à son intervention auprès du directeur de l'établissement. Pour ce qui concerne le panneau du promoteur, il constitue une publicité, et il est situé sur son terrain. Il sera probablement retiré dès l'achèvement des travaux d'aménagement de voirie du lotissement.

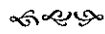
Patrick LESCORNEZ répond sur la question du stationnement rue de l'église. Il s'agit à nouveau d'incivilité.

Monsieur le Maire intégrera ce point dans le courrier pour la gendarmerie.



Didier HAUSSIN demande si comme cela était prévu, le parking de la poste est en zone bleue.

Patrick LESCORNEZ répond que, comme pour l'école, le marquage devrait être réalisé prochainement. Seul le panneau a été posé, mais il sera déplacé lorsque la matérialisation au sol sera faite.



Didier HAUSSIN souligne qu'en plus des véhicules sur les trottoirs à proximité de l'école, on remarque de plus en plus des excréments de chien.

Monsieur le Maire prévoit de faire un rappel dans le prochain Echo de Hoymille.

Séance levée à 20h50